



Mon frere bloque volontairement le traitement du dossier successi

Par **hallucinogene06**, le **24/02/2015 à 12:20**

Bonjour, mon frere retarde volontairement la succession de nos parents en ne fournissant un papier au notaire. Que puis je faire.
Par avance, merci pour votre aide

Par **domat**, le **24/02/2015 à 20:31**

bjr,
il appartient aux autres héritiers de mettre en demeure l'héritier silencieux.
sinon les héritiers doivent saisir le tribunal, le notaire n'a le pouvoir ni la fonction de trancher un litge entre héritiers.
cdt

Par **hallucinogene06**, le **25/02/2015 à 08:28**

bonjour, Merci pour votre aide. Cordialement

Par **gbakapol**, le **27/02/2015 à 10:31**

Bonjour,
Nous ignorons tout des intentions de Papa avant sa mort. Testament éventuel, notaire, listes exhaustifs des biens ect...Maman et notre frère qui sont des sachants garde le silence en refusant tout dialogue. Que faire ? Nous sommes une fratrie de huit.

Par **domat**, le **27/02/2015 à 10:52**

bjr,
attendre le décès de votre père.
votre père pouvant jusqu'à son décès, modifier ses dernières dispositions, les héritiers

présomptifs ni d'autres personnes n'ont à connaître les dispositions prises par votre père.
cdt